

Galléco : quel bilan au bout de 2 ans ?

Date : 12 novembre 2015

Voici copie du courriel que je viens d'adresser à l'association Galléco ce 12 novembre 2015 :

Madame la directrice

La convention signée entre l'association Galléco et le département d'Ille-et-Vilaine a prévu en son article 6 qu' « *en contrepartie de la subvention départementale qui lui est consentie, l'association s'engage sur une durée de 3 ans à compter de la notification à assurer une communication régulière sur le projet au niveau local, départemental et national* ».

Elle a en outre précisé que l'association devait « *assurer le suivi des indicateurs suivants pour évaluer la réussite de l'expérimentation : chiffre d'affaires réalisé en gallécos, augmentation du chiffre d'affaires des entreprises, le nombre de citoyens et d'entreprises adhérents (leur diversité, domiciliation), la masse monétaire en gallécos mise en circulation, la vitesse de circulation des billets, les conversions gallécos-euros, la vie démocratique de l'association* »

L'opération ayant été lancée le 21 septembre 2013, l'association a diffusé en octobre 2014 un bilan de l'expérimentation au bout d'un an.

Serait-il possible d'avoir dès à présent connaissance du bilan de l'expérimentation au bout de deux ans ?

Je vous remercie bien vivement par avance de votre réponse, et vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les plus citoyens.

Patrick Jéhannin

*destinataires : Anne Bruzac, directrice de l'association Galléco
copies (aux bons soins de la directrice) à l'intention des co-présidents : Emmanuelle Rousset,
Hasan Gedlec, Jérôme Croizier, Manon Lemeux*

